

Infos diverses

- 7.1 – Réunion d'accueil des néo
- 7.2 – A propos des notes du bac
- 7.3 – ETLV
- ▶ 7.4 – PPCR – Mode d'emploi
- ▶ 7.5 – BIM



Des infos...



Accueil des Néo-affectés dans l'académie de Versailles
Mercredi 11 octobre 2017 – 14h00 – Lycée Galilée – Gennevilliers (92)

Conserver des notes du baccalauréat...

<http://eduscol.education.fr/cid94055/conservation-des-notes-au-baccalaureat-general-et-technologique.html>

The screenshot shows the eduscol website interface. At the top, there is a search bar with the text "Entrez votre recherche ici" and an "OK" button. Below the search bar is a navigation menu with categories: "Contenus et pratiques d'enseignement", "Scolarité et parcours de l'élève", "Vie des écoles et des établissements", "Politiques éducatives et partenariats", and "Formation des enseignants". The main content area features a purple header with the text "Accueil du portail > S'informer > Actualités" and "L'actualité d'eduscol". The article title is "Conserver des notes au baccalauréat général et technologique à compter de la session 2016". Below the title, there is a sub-header "À compter de la session 2016 du baccalauréat général et technologique, les candidats pourront demander à bénéficier de la conservation des notes égales ou supérieures à 10, pendant les cinq sessions suivantes." and a list of bullet points: "La conservation des notes" and "La possibilité de préparer une nouvelle fois le baccalauréat dans le même lycée". A highlighted box contains the text: "(* Décret n° 2015-1351 du 26 octobre 2015 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives à la préparation aux examens des voies générale, professionnelle et technologique des lycées et à la délivrance du baccalauréat (JO du 27/10/2015 et (* BOEN n°40 du 29/10/2015)". Below this, there is a paragraph: "Ce décret s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire et contre les sorties sans diplôme du système éducatif. Le droit de conserver les notes égales ou supérieures à dix et le droit au redoublement dans l'établissement d'origine sécurisent le parcours des élèves vers la certification et préservent toutes leurs chances quant à la poursuite d'études. Le décret prévoit ainsi pour les modalités de la délivrance du baccalauréat et la préparation aux examens des lycées, les évolutions suivantes." To the right of the article, there is a sidebar with a logo for "LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE" and a photo of students in a classroom, with the text "Programme, ressources et évaluation pour le cycle 1".



Le co-enseignement Technologie-Langue Vivante

Une plus-value à même hauteur pour les deux disciplines :

- donner du sens à l'étude et à la pratique d'une langue vivante
- renforcer l'enseignement de la discipline technologique

Présence de 2 enseignants qui travaillent ensemble :

- Cohérence thématique
- Cohérence pédagogique
- Cohérence organisationnelle

Un stage inscrit au P.A.F académique depuis la rentrée 2015

Ce stage, à public désigné, est à destination des enseignants de STI2D qui assurent l'enseignement en anglais dans le cadre du dispositif de co-enseignement avec le professeur d'anglais.

Durée : 60 heures, réparties sur 10 semaines le lundi à partir du mois de janvier.



Au total : 29 professeurs ont suivi les stages en 2016 et 2017

Procédure de mise en place du stage ETLV

1. *Appel à candidature via les C.E. en mai 2017.*
2. *Retour des candidatures via D.D.F.P.T. fin juin 2017*
3. *Validation des inscriptions – octobre 2017*
4. *Début du stage – janvier 2018 – (6 lundis)*



A ce jour seulement 4 candidats pour la session 2017-2018 !

Évolution envisagée : ouverture aux professeurs de BTS...

Merci de votre attention



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le Rendez-vous de Carrière

PPCR : L'évaluation renouvelée

- Disparition des notations pédagogiques et administratives
- 3 rendez-vous de carrière
- Évaluation de compétences professionnelles s'appuyant sur le référentiel métier (arrêté de 2013)
- Un compte-rendu d'évaluation (chef d'établissement et inspecteur)



PPCR : Les rendez-vous de carrière

- **Le principe :**

- **Identification de moments**, tous les 7 ans environ, qui donnent lieu à des rdv de carrière.
- **Objet : faire le point sur sa pratique professionnelle au cours des années passées et envisager les années à venir**
- **3 temps :**
 - 1er temps : dans la deuxième année de l'échelon 6 de la classe normale,
 - 2ème temps : dans le 8ème échelon dans la classe normale, si ancienneté est comprise entre 18 et 30 mois,
 - 3ème temps : dans la 2ème année du 9ème échelon pour le passage à la hors classe.

PPCR : Les rendez-vous de carrière

- **Les enjeux :**

- Réduction de la durée entre les échelons dans la classe normale : cette accélération réduit **au maximum de 2 ans la carrière (26 à 24 ans) :**

Accélération de 1 an entre les échelons 6 et 7

Accélération de 1 an entre les échelons 8 et 9

- **L'accès à la hors classe à partir de l'échelon 9**



PPCR : Les rendez-vous de carrière

- Les éléments constitutifs d'un RDV de carrière :
 - Une observation de séance
 - Un entretien avec l'inspecteur
 - Un entretien avec le chef d'établissement



PPCR : L'évaluation

PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIERES ET REMUNERATIONS - REFORME DE L'EVALUATION PROFESSIONNELLE
FICHE 3. COMPTE-RENDU D'EVALUATION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS

Niveau d'expertise	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique (référence référentiel 2013 : P1)				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves (7 et P2)				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (3,4 et P3)	Inspecteur			
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves (P4)				
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves (P3)				
Coopérer au sein d'une équipe (10)				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves, les personnels de l'école, les associations, les collectivités territoriales (11, 12 et P5)	Chef d'établissement			
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages (P4)				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques (13)	Chef d'établissement			
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation (5)	+ Inspecteur			
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel (14)				

A compléter par l'inspecteur
A compléter par l'inspecteur dans le 1^{er} degré et par le chef d'établissement dans le 2nd degré
A compléter par l'inspecteur dans le 1^{er} degré et par l'inspecteur et le chef d'établissement du 2nd degré

DGRH-B, Page 1 sur 2

Appréciation générale des évaluateurs

Dans le 2nd degré, l'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux.

1/ Appréciation littéraire de l'inspecteur (10 lignes) :

Inspecteur

2/ Appréciation littéraire du chef d'établissement (pour le 2nd degré) (10 lignes) :

Chef d'établissement

Observations de l'agent

10 lignes maximum

Enseignant

Appréciation finale de l'autorité académique

A renseigner par l'autorité académique

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

L'ensemble des éléments précédents est communiqué à l'agent

Proposition de l'autorité académique sur un avancement accéléré

Proposition de l'autorité académique : le nombre de ces propositions est égal à 30% des effectifs du corps concernés par le rendez-vous de carrière considéré.

DGRH-B, Page 2 sur 2

GUIDE DU RENDEZ-VOUS DE CARRIERE

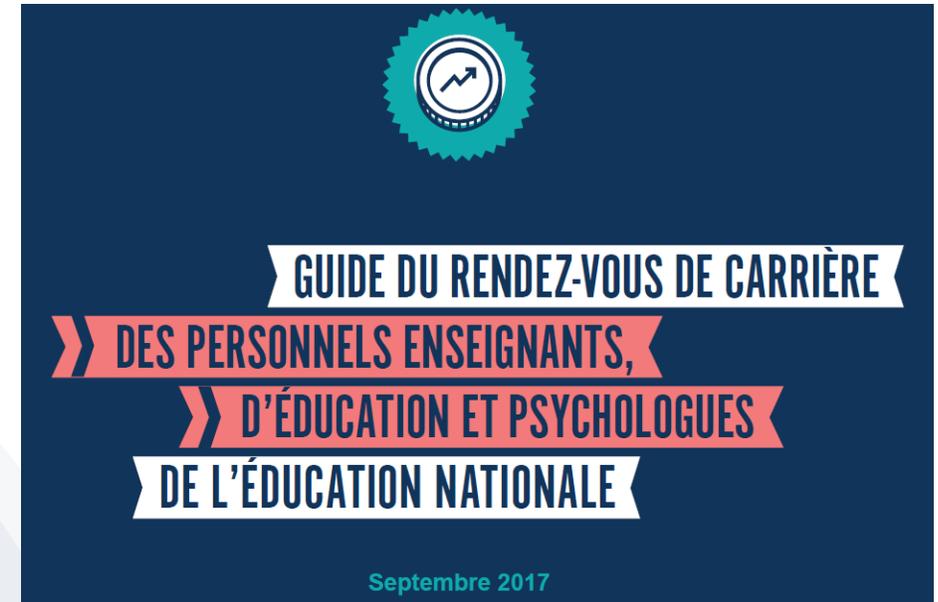
<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

EDUSCOL : www.education.gouv.fr

Concours, emplois, carrières

Les personnels enseignants

Rendez-vous de carrière :
mode d'emploi



CALENDRIER DU RENDEZ-VOUS DE CARRIERE



Fin de l'année
scolaire 2016-2017

Information avant le
début des vacances
d'été de la
programmation d'un
RDV de carrière au
cours de l'année
2017-2018

Année scolaire 2017-2018

Le calendrier du
rendez-vous de
carrière est
communiqué au
plus tard un
mois avant la
date de celui-ci :
date de
l'inspection et
des entretiens

Le délai entre les
2 entretiens ne
peut excéder 6
semaines

Le compte-
rendu du RDV
fait l'objet dans
un premier
temps
d'appréciations
par les
évaluateurs

L'enseignant
dispose d'un délai
de 3 semaines pour
formuler des
observations

Début de l'année
scolaire 2018-2019

L'appréciation
finale de la
valeur
professionnelle
par l'autorité
compétente
(Recteur) est
notifiée dans les
deux semaines
après la rentrée
scolaire suivante

Préparation du rendez-vous

Le rendez-vous de carrière est l'occasion pour l'enseignant de conduire une analyse réflexive de ses activités et de sa pratique. S'il le souhaite, il a la possibilité de renseigner le « [document de référence de l'entretien](#) »

I. Le parcours professionnel

- Postes occupés avant l'accès au corps (données disponibles dans I-Prof)
- Postes occupés depuis l'accès au corps
- Fonctions et missions particulières exercées



Préparation du rendez-vous

II. Compétences mises en œuvre dans le cadre de son parcours professionnel

1. Environnement professionnel

Exposer les réalisations et les démarches permettant de caractériser les compétences liées à la maîtrise des enseignements, compétences scientifiques, didactiques, pédagogiques, éducatives et techniques

20 lignes maximum

2. Dimension collective

Donner des exemples concrets illustrant la participation au suivi des élèves, à la vie de l'établissement et l'implication dans les relations avec les partenaires.

20 lignes maximum

3. Développement professionnel

Décrire les démarches accomplies pour développer ses compétences (Référentiel) et formuler ses besoins d'accompagnement

10 lignes max



Préparation du rendez-vous

III. Souhait d'évolution professionnelle, de diversification des fonctions

formuler ses souhaits d'évolution professionnelle et de diversification des fonctions :

- Tuteur, coordonnateur, formateur, formateur académique.
- Mobilité vers d'autres types d'établissement
(Collège, lycée, post-bac, étranger).
- Mobilité vers d'autres métiers de l'enseignement, vers les corps d'encadrement ...

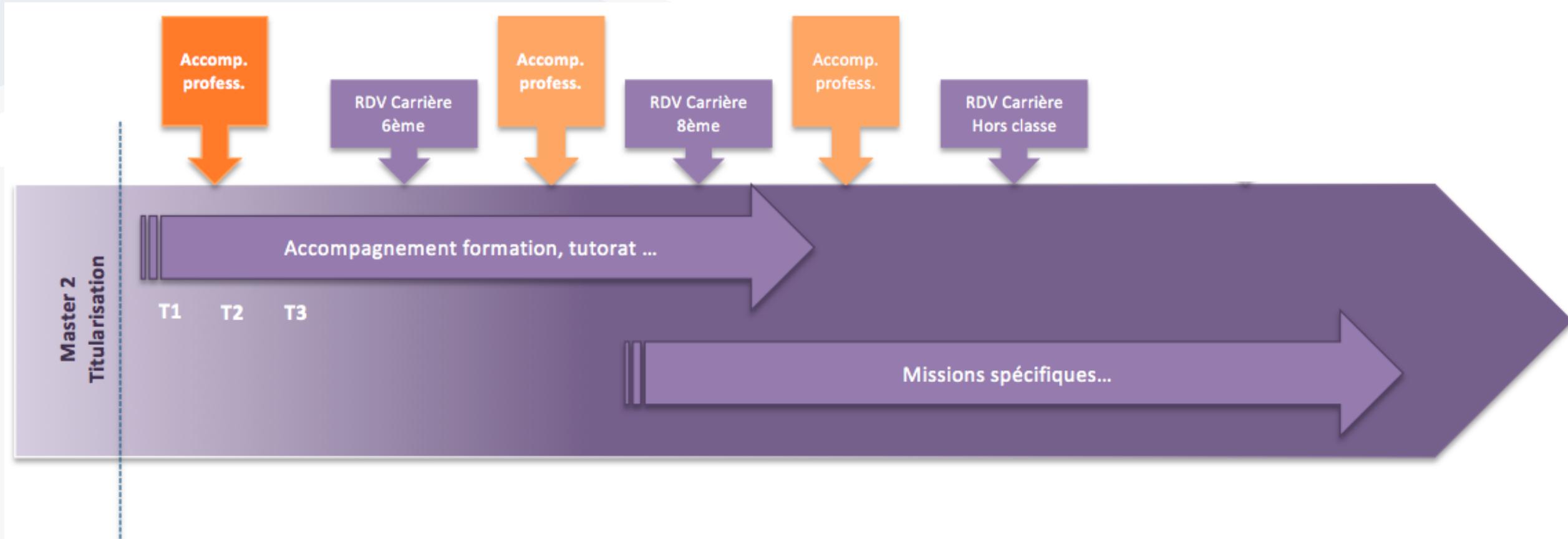


20 lignes max

Les rendez-vous de carrière / Accompagnement

Les rendez-vous de carrière n'empêchent pas l'accompagnement professionnel entre les rendez-vous :

- **Accompagnement collectif (réunion d'équipe)**
- **Accompagnement individuel (visite-conseil)**



Merci de votre attention

Des questions ?



→ B.I.M. , C'est parti !

Le B.I.M. , c'est quoi ?

Building
Information
Modeling



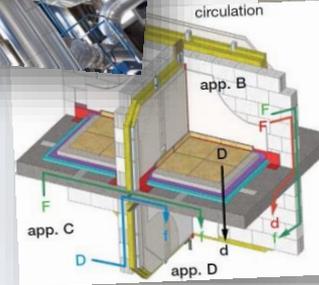
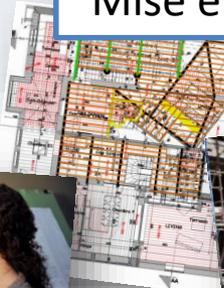
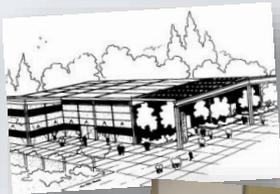
Le B.I.M., plus qu'un outil, une démarche...

Cycle de vie d'un ouvrage

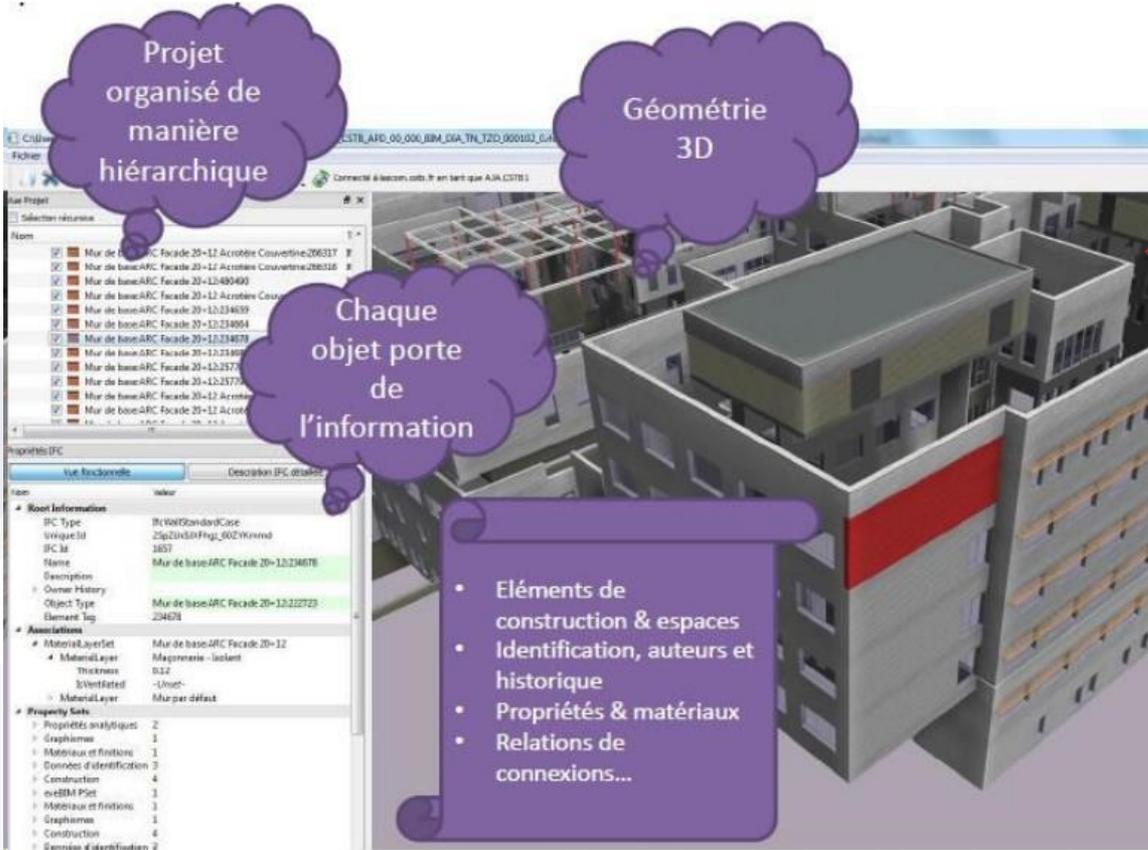


Construction

Mise en service

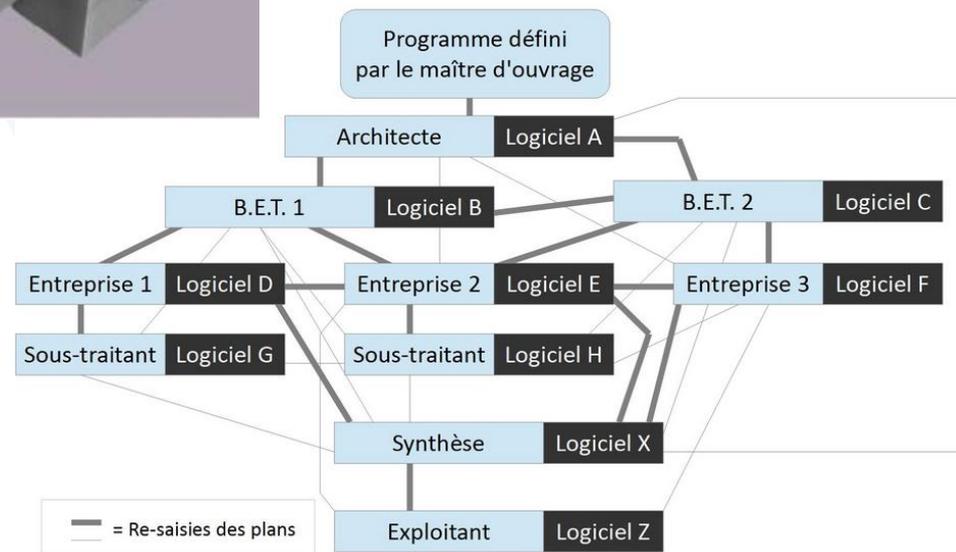


Le B.I.M. – « Prévoir, c'est déjà agir »

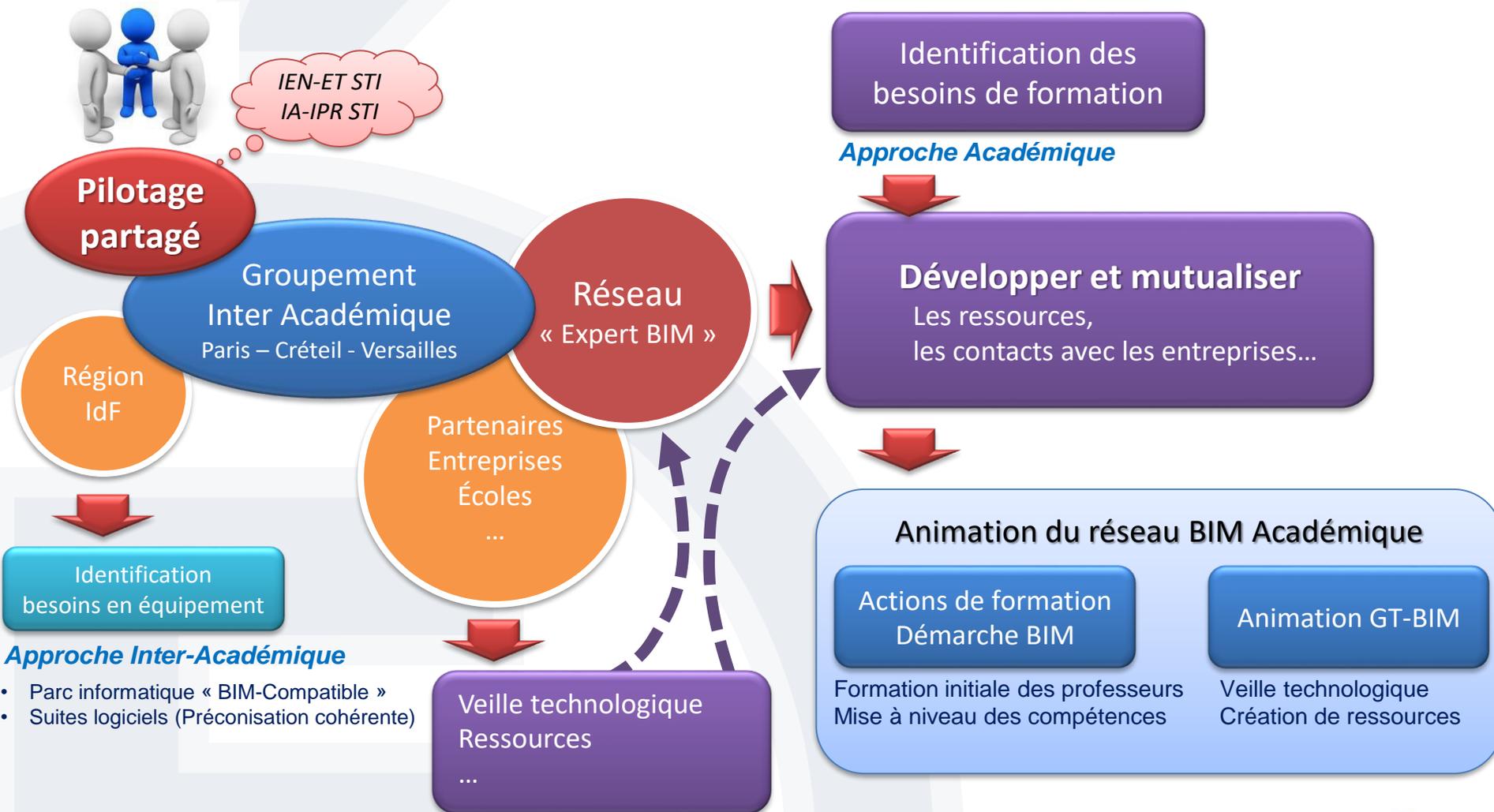


La maquette numérique au cœur de la démarche B.I.M.

Des protocoles d'échange entre les acteurs de l'opération



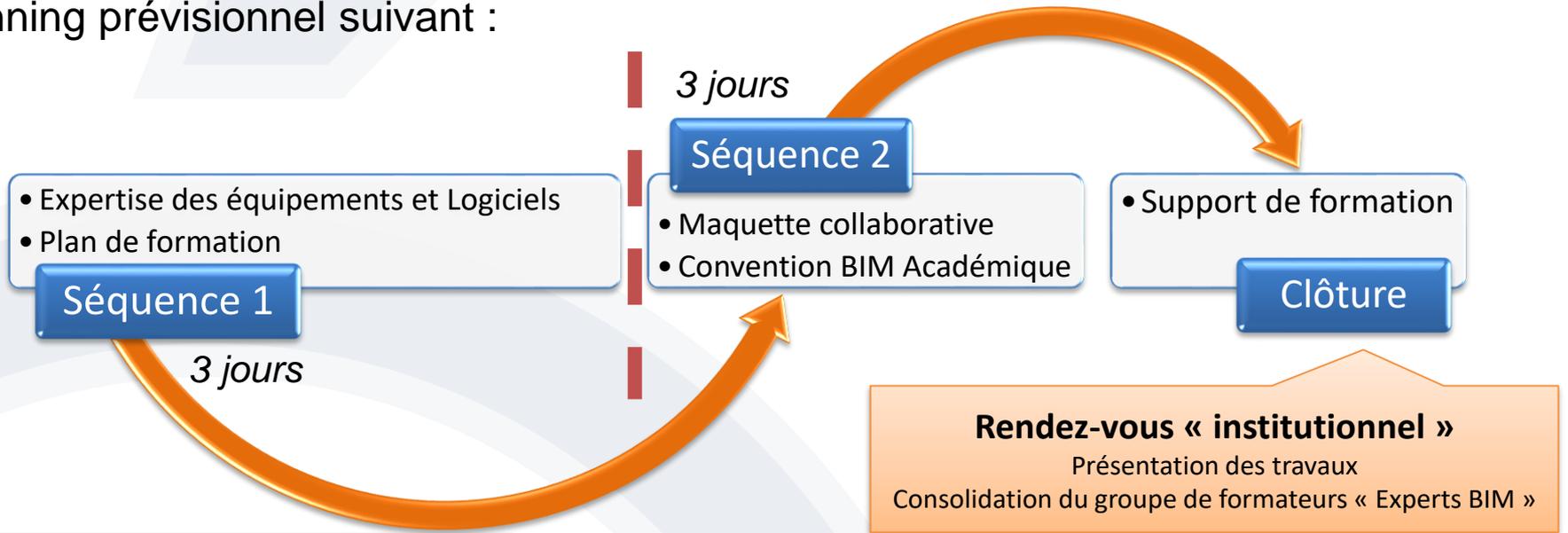
Le B.I.M. – Un dispositif inter-académique



- Parc informatique « BIM-Compatible »
- Suites logiciels (Préconisation cohérente)

Organisation de la formation des « Experts-BIM »

Au cours de la formation, les stagiaires devront produire 5 documents livrables selon le planning prévisionnel suivant :



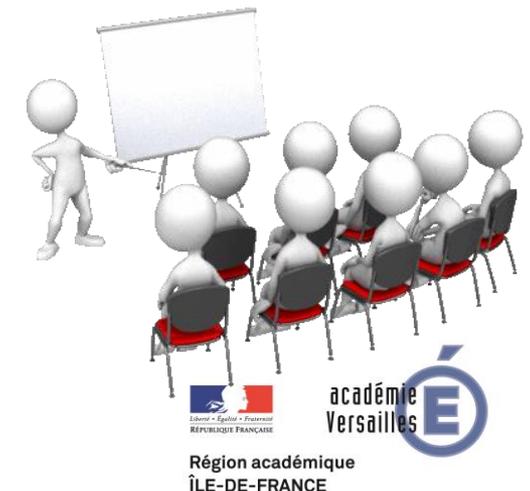
Durée :

6 jours (48 heures) organisée en deux sessions de 3 jours.
Groupe de 12 à 15 formateurs maximum.

Dates & Lieu :

- **Séquence 1** – 18,19 et 20 octobre 2017
- **Séquence 2** – 6,7 et 8 novembre 2017

- **Lieu** : EI-CESI Nanterre

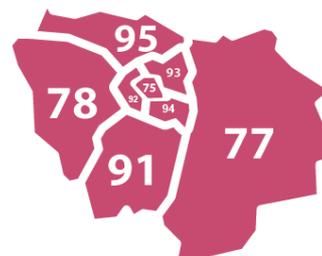


Le B.I.M. – Les formations inscrites au PAF 2017-2018

Formations à destination des « Experts BIM »

Formation initiale
à la démarche BIM
Élaboration des
ressources

Animation du
réseau de
formateurs



Pilotage inter-académique
Mutualisation des ressources
Actions de formation communes possibles

Formations à destination des enseignants

Initiation ou
approfondissement de
l'utilisation de la
maquette numérique



Formation à la
démarche BIM



Formations à public
désigné sur appel à
candidatures ciblé.
Mixité professeurs LP et LT

Diplômes concernés dès RS 2017

Bac Pro TB EE et TB AA

BTS Bâtiment, BTS FED (Dossier numérique)

Merci de votre attention